

Enjeux des normes et des réglementations techniques dans l'accès aux marchés internationaux : le cas des multinationales industrielles

Par **Isabelle Heller**, présidente de la société de conseil SMARTSPECIF (www.smartspecif.consulting), antérieurement directrice générale de l'Union technique de l'électricité (UTE).

« La planète est à équiper », a déclaré le président du MEDEF lors de l'ouverture de l'Université d'été 2015. Cet objectif concerne particulièrement les multinationales qui se sont constituées pour accéder dans les conditions les plus favorables aux marchés internationaux et au travers desquelles passent aujourd'hui 80 % du commerce mondial. Pour pouvoir mettre sur chacun des marchés visés leurs fournitures telles que matériaux, fluides, composants, équipements, installations, infrastructures et les services associés, les entreprises industrielles doivent prendre en compte l'ensemble des conditions d'accès propres à ces marchés, notamment les spécifications d'ordre technique.

Diversité des spécifications d'accès aux marchés

Différents éléments, à caractère obligatoire ou volontaire, conditionnent l'accès au marché d'un pays ou d'une région :

- Les réglementations techniques sont par nature d'application obligatoire. Elles imposent des caractéristiques (de produit, de procédé, de méthode, d'interaction avec l'environnement...) à respecter et incluent des dispositions administratives. Les réglementations visent généralement à assurer la sécurité, la sûreté, la protection de la santé, la protection de l'environnement et également à favoriser la mise en œuvre de politiques publiques.
- Les bonnes pratiques et les usages du marché sont généralement formalisés dans des normes (1), élaborées au sein d'un organisme de normalisation et à caractère volontaire. C'est pourquoi il est important de les distinguer des réglementations, désignées aussi dans le langage juridique par le terme « norme ».

Selon les principes qui régissent la normalisation, les normes sont établies selon des processus ouverts, transparents et consensuels. Elles permettent de

définir un cadre commun (terminologie, définitions, méthodes de mesure), d'assurer l'interchangeabilité, la compatibilité, l'interopérabilité entre les éléments d'un système, de garantir, selon des critères partagés, des niveaux de sécurité, sûreté, protection de la santé et de l'environnement, qualité, confort, performance et, plus récemment, d'éthique. Les normes prennent en compte des caractéristiques locales liées à la géographie, aux infrastructures, aux traditions ainsi qu'aux capacités de développement du pays ou de la région. Une réglementation peut rendre obligatoire l'application d'une norme. L'usage de la norme comme support à la réglementation est d'ailleurs de plus en plus fréquent, sous différentes formes (2) : norme incorporée à la réglementation, renvoi de la réglementation vers une norme d'application obligatoire, référence à la norme non obligatoire, mais citée comme critère de présomption de conformité à la réglementation, selon le principe institué il y a trente ans par la « Nouvelle Approche Européenne ».

Par ailleurs, certaines normes s'avèrent parfois obligatoires *de facto*, du fait de prescriptions de certains intervenants sur le marché, par exemple en matière d'assurance.

Les conditions de démonstration de la conformité à une réglementation ou à une norme font souvent elles-mêmes l'objet de spécifications : autodéclaration, intervention d'une tierce partie, rapport d'essai, certification ou marque de conformité (3), marquage réglementaire (ex : marquage CE pour l'Europe)... Les normes sont conçues de sorte que la conformité à leurs dispositions puisse être démontrée.

Les 161 pays membres de l'OMC doivent respecter l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (ou OTC) (4), qui impose que les spécifications mentionnées ci-dessus ne créent pas d'*obstacles non nécessaires au commerce*, n'engendrent pas de discrimination vis-à-vis des produits étrangers et soient établies de

façon transparente. L'accord encourage les membres à établir leurs réglementations sur la base des normes internationales, afin de faciliter le commerce international.

Ces pays, tous dotés d'une structure nationale de normalisation, sont membres des organisations internationales de normalisation telles que l'ISO, à vocation généraliste, l'ITU, ciblée sur les télécommunications, ou l'IEC, sur les électrotechnologies. À noter la particularité des États-Unis, qui comptent plus de deux cents organismes de normalisation accrédités alors qu'en général, il n'y a au niveau national qu'un seul organisme par secteur, voire un organisme unique pour l'ensemble de la normalisation. Ainsi un fournisseur, par exemple d'équipement électrique, peut être concerné par des normes concurrentes et complémentaires provenant d'une dizaine d'organismes différents.

Il faut par ailleurs souligner que, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), le marché est souvent conditionné par des standards privés, éventuellement établis par quelques intervenants seulement, selon un processus non conforme aux principes vertueux de la normalisation, mais plus rapide. Le développement des protocoles de communication domotiques est significatif à cet égard (Zigbee, KNX, EnOcean...).

Globalisation croisée des économies et des technologies

La part dans les flux commerciaux mondiaux des économies en développement s'accroît de façon significative et continue depuis une dizaine d'années. Nombre d'entre elles, comme la Chine (certification CCC obligatoire sur la base d'essais et d'inspection d'usine pour les équipements de télécommunication électriques, électroniques, automobiles...) ou l'Inde (procédure d'enregistrement par le Bureau des Normes Indiennes pour équipements de télécommunication,

domestiques, informatiques...), ont mis en place et font évoluer des réglementations techniques spécifiques parfois contraignantes et coûteuses. On notera également la création de structures régionales destinées à organiser des espaces économiques de même nature que le marché unique européen, telles que l'Union économique eurasiatique, qui développe son large éventail de réglementations techniques (du matériel électrique au transport ferroviaire en passant par les jouets, les tracteurs ou le mobilier...), ou le Conseil de Coopération des pays du Golfe qui a défini un marquage analogue au marquage CE pour certains types de produits (matériel électrique, jouets). L'enjeu des accords de libre-échange, tels que le TTIP (5), entre l'Union européenne et les États-Unis, est d'aboutir à une symétrie d'accès aux marchés, en surmontant en l'occurrence les différences importantes entre systèmes réglementaires, systèmes de normalisation et exigences d'évaluation de la conformité. Les économies en développement du G20 accroissent leur présence et leur influence dans la normalisation internationale, y compris en jouant un rôle de premier rang dans la gouvernance stratégique et technique. Parallèlement, les défis environnementaux et sociétaux et la convergence des technologies, très liée à l'ampleur de la pénétration des électrotechnologies et des TIC, donnent une portée mondiale aux spécifications. L'éco-conception, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique couvrent et mettent en relation des domaines et des métiers multiples. L'introduction de « l'intelligence », qu'elle concerne l'« e-santé », le bâtiment, les villes, les réseaux ou les transports amplifie l'interpénétration des techniques et des expertises qui, jusque-là, se côtoyaient ou, au mieux, s'interfaçaient. L'émergence des véhicules électriques a été significative à cet égard. La « smartisation » amplifie également les problématiques de sûreté et de sécurité, notamment de cybersécurité. Les pouvoirs publics se sont emparés de ces sujets à forts impacts politiques et sociétaux, qui sont, tous, traités par la normalisation internationale dont l'importance est accrue par cette globalisation croisée.

Toutes ces évolutions remettent en cause les positions établies des acteurs traditionnels du marché par l'émergence d'intervenants nouvellement créés ou nouveaux par leur origine géographique et/ou sectorielle.

Défis et opportunités pour les multinationales et leurs dirigeants

Dans ce contexte, les multinationales, en tant que fournisseurs, doivent se positionner au mieux sur chaque marché visé en s'appuyant sur l'optimisation globale qu'offre leur structure.

Afin de minimiser les coûts et les délais de commercialisation, elles doivent identifier la globalité des spécifications, communes et particulières, de ces marchés et appréhender leurs évolutions potentielles pour en tenir compte dans l'ensemble de leurs processus.

L'entreprise bénéficiera d'un atout concurrentiel d'autant plus significatif qu'elle aura valorisé les spécificités de son offre, en particulier celles qui découlent d'innovations, par des actions d'influence dans l'élaboration des spécifications (lobbying, participation à la normalisation, création de standards privés) tant au niveau national, régional qu'international.

Les opérations visant à démontrer la conformité aux spécifications et au-delà, à mettre en avant les spécificités au regard des spécifications seront organisées selon des modalités et avec des moyens optimisés (par exemple regroupement géographique et temporel des programmes d'essais et de certification). Les multinationales interviennent également en tant qu'acheteurs lorsqu'elles intègrent des composantes externes et lorsqu'elles disposent localement de sites de production ou d'exploitation. Elles doivent analyser les spécifications existantes au regard des spécificités de leurs propres objectifs et, si besoin, participer à leur évolution. Les normes internationales permettent une économie substantielle d'équipement, de gestion et de maintenance.

Ces éléments mettent en évidence l'exigence de coordination, liaison et partage entre de nombreux acteurs de l'entreprise. Les aspects techniques et applicatifs nécessitent en effet une vision de plus en plus systémique. De plus, pour établir, influencer, maîtriser les spécifications d'accès aux marchés et valoriser ses spécificités de façon efficace, l'entreprise doit établir, en cohérence avec sa stratégie, tout le maillage interne entre intervenants, qu'ils traitent de veille marché ou concurrence, d'innovation, de propriété intellectuelle, de normalisation, de lobbying, de recherche et développement, d'achats, de production, de marketing...

En conclusion, les multinationales sont *a priori* dotées de ressources permettant de faire face à la complexité et à l'interdépendance accrue des problématiques à anticiper et à traiter, qui se conjugue avec l'opportunité d'équiper la planète.

L'enjeu, pour elles, est d'inclure dans leur démarche stratégique l'ensemble du volet « spécificités-spécifications » correspondant aux objectifs de positionnement sur la couverture internationale visée. Il s'agit également de décliner de façon cohérente et coordonnée tous les impacts en termes d'organisation, de processus internes, de priorités, de ressources et, condition impérative, de liaison entre intervenants, d'autant plus nombreux et dispersés que l'entreprise est importante.

Isabelle Heller

Notes

(1) « Standards » en anglais.

(2) ISO/IEC, *Using and referencing IEC and ISO standards to support public policy* (disponible sur iso.org).

(3) Exemples de marques de certification réputées : NF en France, GS en Allemagne, UL aux USA...

(4) TBT en anglais.

(5) *Transatlantic Trade and Investment Partnership*.



Photo ci-contre : Le 26 mai 2014, à Vienne, le directeur général de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), Li Yong (à gauche), rencontre Robert Steele, alors Secrétaire général de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Avec un réseau d'instituts nationaux dans 162 pays, l'ISO est le plus grand organisme de normalisation au monde. La France, représentée par l'Afnor, est le pays qui participe au plus grand nombre (751) de comités techniques de normalisation (les instances où se font et se défont les normes), devant le Royaume-Uni (746), la Chine et l'Allemagne à égalité (742). Pourtant, c'est l'Allemagne qui détient le plus de secrétariats (143) – poste clé au sein de ces comités –, devant les États-Unis (119), la France n'arrivant qu'en troisième position (75). Aujourd'hui, 80 % des normes concernant des entreprises françaises sont décidées au sein d'enceintes internationales. (© UNIDO)

